

Commune de 68700 ASPACH-MICHELBACH
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 19 septembre 2017
Convocation du 13 septembre 2017

Conseillers élus : 26 – en fonction 25 – présents 18
Sous la Présidence de Monsieur HORNY François, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 30.

Présents : MM. BASSI Doris - DANTZER Nadia - DEL TATTO Annie – FROESCH Marie - GARCIA Marie – GASSER Isabelle - GRANDCLAUDE Pascal - HUG Jean-Marie - HURTH Marie-Paule - LANG DOMINIQUE – LILLO Stéphane - LOUX Dominique – MANIGOLD Patrick – MEYER Chantal – NOEHRINGER Denis -TSCHUDY Anne – WOLF Stéphanie

Absents excusés et non représentés : MM. BALLON Philippe - SCHILLING Carmen - SPINHIRNY Anne-Marie

Absent non excusé : M - Mme

Ont donné procuration : M. PITULA Christian à M. Stéphane LILLOT - TSCHAKERT François à Mme Chantal MEYER – M. TSCHANN Francis à M. MANIGOLD Patrick – M. WINNINGER Léonard à Mme Annie DEL TATTO

Ordre du jour

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2017
- 3) Avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Doller (M. Sylvain CUENOT, Animateur du SAGE)
- 4) Rapport d'activité 2016 de la CCTC
- 5) Adhésion au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin de la ville de HESINGUE
- 6) Renouvellement concession pour le passage d'un collecteur d'eaux usées en Forêt Communale
- 7) Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF
- 8) RVY - Contribution pour le déplacement à Joigny le 5 novembre 2017
- 9) Travaux Mairie - Avant-Projet
- 10) Plan d'alignement rue des Vergers
- 11) Divers

Monsieur le Maire demande le rajout des points suivants à l'ordre du jour,
- Modification des tarifs de location de la Salle Polyvalente à compter du 1^{er} octobre
- Subvention exceptionnelle à l'Association tennis de Table de Michelbach
- Soutien aux sinistrés des Antilles

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, le rajout de ces trois points

Monsieur le Maire ouvre la séance en rendant un hommage à Monsieur Thierry WILHELM, décédé le 17 septembre, pour son implication dans la vie publique et associative locale. Thierry a effectué trois mandats d'élus, dont un en tant qu'Adjoint au Maire de Michelbach. Il a été pompier durant dix ans au CPI local. Toujours très actif, il était également Président de l'ASL Tennis de Table. Monsieur le Maire a ensuite appelé à respecter un moment de silence à sa mémoire.

Point 1 - Carole KIEFFER, Secrétaire Générale est désignée secrétaire de séance

Point 2 - Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents

Point 3 – Avis sur le projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Doller

Vu le courrier de la Commission Locale de l'Eau reçu le 16 mai 2017 ;

- Vu** le Code de l'Environnement, et notamment ses articles L.212-6 et 436-48-6 ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n°200440-11 du 9 février 2004 fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Doller ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 4 septembre 2015 modifiant la composition de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Doller ;

Le Conseil Municipal, suite à la présentation faite en commissions réunies par Mr Sylvain CUENOT, animateur du SAGE de la Doller et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, d'émettre un avis favorable sur le projet et autorise M. le Maire à signer cet avis.

Point 4 – Rapport d'activité 2016 de la CCTC

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2016 de la Communauté de Communes Thann-Cernay, qui est consultable en Mairie.

Point 5 – Adhésion au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin de la ville de HÉSINGUE

La Ville de Hésingue a demandé son adhésion au Syndicat, pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10.5 hectares, provenant d'un échange de terrains avec la Ville de Saint-Louis

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties que la Ville de Hésingue adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité sur le territoire cité ;

Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 26 juin 2017, l'extension du périmètre du Syndicat à la Ville de Hésingue pour le territoire cité (sous réserve de l'aboutissement de la procédure de modification des limites territoriales entre les Villes de Saint-Louis et de Hésingue) à une date d'effet identique à celle où sera prononcée cette modification territoriale ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable à l'adhésion de la Ville de Hésingue au Syndicat et demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.

Point 6 – Renouvellement concession pour le passage d'un collecteur d'eaux usées en Forêt Communale

Le Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller a bénéficié d'une concession d'occupation de terrain pour le passage d'un collecteur souterrain d'eau usée en parcelle 2 de la forêt communale d'Aspach-le-Haut (section 7 parcelle 251). Cette dernière arrive à échéance le 31 décembre 2017.

M. le Maire propose le renouvellement de la concession à l'identique :

- Mise à disposition gracieuse du terrain le temps de la concession
Durée de 9 ans : du 01 janvier 2018 au 31 décembre 2026
- De confier la rédaction de l'acte à l'ONF
- De demander à l'ONF de facturer la somme de 418.60 € TTC, correspondant aux frais d'étude et d'établissement du contrat, directement au Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller qui a donné son accord.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord, à l'unanimité des membres, pour la mise en œuvre de cet acte.

Point 7 – Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF

Madame Annie DEL TATTO, membre du Comité directeur expose au Conseil Municipal que la commune s'est engagée dans une politique enfance/jeunesse avec la CAF du Haut-Rhin par le biais d'une convention partenariale de cofinancement : le Contrat Enfance Jeunesse.

Ce contrat est arrivé à son terme le 31 décembre 2016. Il peut faire l'objet d'un renouvellement et doit être signé avant la fin de l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité des membres présents, Madame la Présidente du Syndicat Scolaire à signer le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF pour la période 2017-2020.

Point 8 – RVY - Contribution pour le déplacement à Joigny le 5 novembre 2017

L'association Mémoire et Citoyenneté de Roderen propose, comme chaque année maintenant, un déplacement à Joigny dans l'Yonne dimanche le 5 novembre 2017 – à l'occasion de la traditionnelle cérémonie du souvenir du départ des Volontaires de l'Yonne en novembre 1944 pour prendre part à la libération de l'Alsace.

Pour permettre à tous ceux et celles qui ont participé aux différents échanges depuis plus de 60 ans de se rendre à cette cérémonie en bus, une subvention exceptionnelle de 242 € est demandée pour chacune des 6 communes afin de couvrir les frais de transport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité des membres présents pour la participation de 242 € à ce déplacement

Point 9 – Travaux Mairie - Avant-Projet

Lors de sa séance du 28 mars 2017, le Conseil Municipal a décidé la réalisation des travaux de mise aux normes de l'accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite.

Après consultation, la maîtrise d'œuvre a été attribuée au Cabinet Evolution Architecture.

Conformément à sa mission, le Maître d'œuvre a réalisé les études d'avant-projet (AVP) qui se présente ainsi :

- mise en accessibilité de l'ensemble du bâtiment, par la création au rez-de-chaussée, d'une salle du Conseil Municipal et cérémonie, d'un espace accueil du public avec un bureau attenant, une salle de réunion et des toilettes aux normes pour handicapées.
- le 1^{er} étage sera réaménagé avec notamment la création des bureaux pour le secrétariat dans l'actuelle salle du Conseil Municipal et une kitchenette sera installée dans le local informatique.

Le projet intègre en outre la création des sanitaires sous le préau.

Les travaux sont estimés à 519 088 € HT :

Calendrier prévisionnel :

- Début des travaux : février 2017
- Réception des travaux : octobre 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'avant-projet des travaux de la Mairie ;
- Autorise le Maire ou son représentant à lancer les marchés sous la forme d'une procédure adaptée, de les attribuer et les signer, ainsi que tout avenant éventuel à ces marchés et tout document relatif à cette affaire.

Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre

Le Conseil Municipal ayant approuvé l'avant-projet définitif présentant un coût prévisionnel des travaux de 519 088 € HT, le marché de maîtrise d'œuvre conclu avec Evolution Architecture nécessite des modifications. En effet, la rémunération forfaitaire provisoire établie dans le marché de maîtrise d'œuvre avait été calculée sur un montant prévisionnel de travaux s'élevant à 448 296 € HT.

Conformément aux dispositions du marché, il convient alors d'ajuster le forfait de rémunération du maître d'œuvre en fonction du coût prévisionnel des travaux issu de l'avant-projet définitif.

La rémunération forfaitaire du maître d'œuvre devient :
 $519\,088 \times 15\% = 77\,863.20 \text{ € HT.}$

Le montant total de l'avenant n°1 pour les prestations supplémentaires du maître d'œuvre s'élève à 10 618.80 € HT, soit + 15.79 % du montant du marché initial.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, valide l'avenant n°1 du marché tel qu'exposé ci-dessus ;

Point 10 – Plan d'alignement rue des Vergers

Monsieur le Maire expose que

- suite à la vente de la propriété des Consorts VOGEL, située 7 Grand'Rue, cadastrée Section 01 P 94 ; 97 et 98 d'une contenance de 2930 m²
- Vu le terrain à l'arrière qui fera l'objet de constructions qui auront accès par la rue des Vergers
- Vu l'étroitesse de la sortie de la rue des Vergers sur la Grand'rue,

Monsieur le Maire propose

- d'élargir la rue des Vergers et d'acquérir une petite partie de la parcelle 97 allant de 0 à 2 m de large sur toute la longueur contigüe à la rue , qui représente environ 109 m², comme indiqué sur la Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) du 12 juillet 2017 ;
- de mettre en place un Plan d'Alignement sur l'ensemble de cette rue afin de régulariser sur le cadastre l'emprise de la voirie qui actuellement est constituée côté pair de petites parcelles privées qui sont en réalité de la voirie et d'autres qui doivent être détachées de parcelles privées et qui constituent la voirie également ;
- de charger Monsieur Hubert ORTLIEB, géomètre-expert, de l'élaboration du PV d'arpentage et des démarches administratives.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- Approuve et décide la mise en place du plan d'Alignement dans la rue des Vergers ;
- Charge Monsieur Hubert ORTLIEB, géomètre-expert, de l'élaboration du PV d'arpentage et des démarches administratives ;
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout acte y afférent.

Alignement de propriétés : tarif d'acquisition ou de cession de terrains

Monsieur le Maire indique qu'en application de l'article L112-1 du Code de la voirie routière, l'alignement est la détermination par l'autorité administrative de la limite du domaine public routier au droit des propriétés riveraines ; il est fixé soit par un plan d'alignement, soit par un alignement individuel.

Par décision du 22 septembre 2010, le Conseil constitutionnel a déclaré que les dispositions relatives aux cessions gratuites de terrains sont contraires à la Constitution ; en conséquence aucune cession gratuite ne peut plus être prescrite. Dans ces conditions il est nécessaire de

prévoir un tarif permettant l'acquisition ou la cession des terrains nécessaires aux alignements des différentes voiries de la Commune.

Il est proposé que le prix pour l'acquisition ou la cession des terrains nécessaires pour les alignements soit fixé à 2 euros le m² pour l'ensemble des parcelles cédées par un même propriétaire dont les surfaces totales sont inférieures ou égales à 50m² ; pour les surfaces cédées supérieures à 50 m², le prix sera fixé au gré à gré en fonction de la configuration des lieux et de la situation des parcelles.

Il est précisé que les frais d'arpentage et les frais notariés seront pris en charge par la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- valide le principe d'achat suivant les surfaces cédées ou acquises,
- décide que le prix pour l'acquisition ou la cession des terrains nécessaires pour les alignements est fixé à 2 euros le m² pour l'ensemble des parcelles cédées par un même propriétaire dont les surfaces totales sont inférieures ou égales à 50 m² ; pour les surfaces cédées supérieures à 50 m², le prix est fixé au gré à gré en fonction de la configuration des lieux et de la situation des parcelles

Modification des tarifs de location de la Salle Polyvalente à compter du 1^{er} octobre

Monsieur le Maire propose d'harmoniser le système tarifaire de location des salles des fêtes, en intégrant les charges (eau, gaz et électricité) au montant de la location. Afin de simplifier les tarifs, il propose également de réduire la variété d'évènements.

Au vu des tarifs pratiqués dans les salles aux alentours, de tailles identiques, Monsieur le Maire propose pour la Salle Polyvalente de Michelbach, à compter du 1^{er} octobre prochain, les tarifs suivants :

	HABITANTS ET ASSOCIATIONS COMMUNE D'ASPACH-MICHELBACH	ASSOCIATIONS ET AUTRES EXTÉRIEURS
Salle seule	200 €	700 €
Salle avec cuisine	250 €	850 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents, les nouveaux tarifs de location de la Salle Polyvalente de Michelbach.

Subvention exceptionnelle à l'Association tennis de Table de Michelbach

Maire informe le Conseil que l'Association Tennis de Table de Michelbach a dû procéder au remplacement de quatre spots défectueux dans la zone « Tennis de Table » de la Salle Polyvalente de Michelbach.

Le coût des quatre spots LEDS s'élève à 160 € l'unité, soit un total de 640 €. L'Association souhaite prendre à sa charge 1/3 de la dépense. Monsieur le Maire propose d'accéder à cette demande et d'accorder une subvention exceptionnelle de 427 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents, le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association Tennis de Table de Michelbach, d'un montant de 427 €.

Soutien aux sinistrés des Antilles

Suite au passage de l'ouragan IRMA, la commune d'Aspach-Michelbach tient à exprimer sa plus profonde solidarité au peuple antillais. Elle s'associe à l'élan de solidarité et souhaite faire un don pour secourir les victimes. M. le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 1 800 € via la Fondation de France, ONG mobilisée sur place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité des membres présents, le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 800 €.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le mardi 14 novembre 2017 à 19h30, dans la salle du conseil à la mairie d'Aspach-le-Haut.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance à 22h12.

Le Maire,
François HORNY



Affiché en mairie le : 29 septembre 2017